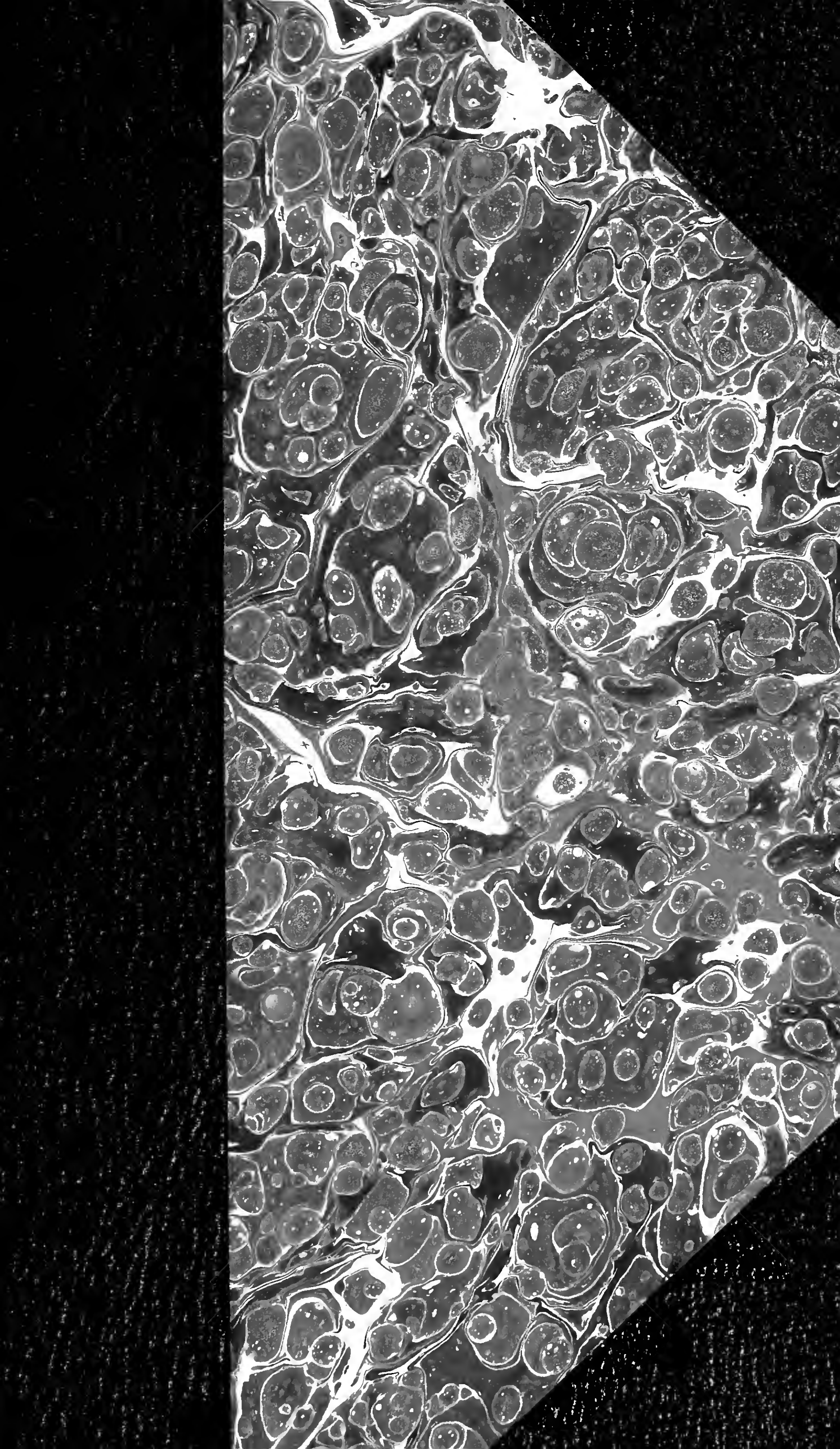


LETTRE

DE FEU

M. GUILLAUME HUNTER,

DOCTEUR EN MÉDECINE,

A LA SOCIETE MEDICALE DE LONDRES,

SUR

LES PREUVES D'INFANTICIDE.



1786.



LETTRE

DE FEU

M. GUILLAUME HUNTER,

Docteur en Médecine, à la Société Médicale de Londres,

SUR

LES PREUVES D'INFANTICIDE.

MONSIEUR

Dans ces occaſions malheureuſes, ou la mère d'un enfant illégitime eſt accuſée de l'avoir fait mourir, & en général, dans toute action criminelle ou ſuſpecte, la raiſon & l'équité demandent qu'on péſe avec ſoin les moindres circonſtances, ſurtout afin de

s'aſſurer des vues & des motifs qui ont déterminé l'accuſé; car comme il n'eſt point de crime ſi énorme que l'imagination ne puiſſe y ajouter des acceſſoires qui l'aggravent, de même on ne ſauroit rien concevoir de tellement odieux, de ſi propre à révolter les cœurs ſenſibles, que les motifs & les circonſtances dont le fait ſera accompagné, ne puiſſent lui prêter des couleurs un peu moins deſavantageuſes. Quiconque veut apprécier avec juſtice les actions humaines, doit en mettre une grande partie ſur le compte de la ſituation d'eſprit où ſe trouvent ceux qui les commettent: & voilà pourquoi la législation de tous les pays eſt ſi indulgente pour les cas de démence; on ne regarde nulle part les fols comme reſponſables de leur manière d'agir.

Ma profeſſion m'a mis à portée d'étudier le caractère des femmes chez

un grand nombre d'individus, dans tous les ordres de la ſociété & ſous tous les rapports. Admis à leur confiance intime, je leur ai donné mes avis dans les momens les plus cruels d'angoiſſe phyſique ou morale: j'ai vu comment elles ſe conduiſoient à l'approche d'un péril imminent; j'ai entendu leurs dernieres & plus ſérieuſes réflexions, lorſqu'elles étoient ſures de n'avoir plus que peu d'heures à vivre.

Or, d'après les réſultats d'une longue expérience, je prends ſur moi d'avancer que les femmes qui ſe trouvent enceintes, & n'oſent avouer leur état, ont droit pour l'ordinaire à la compaſſion la plus vive, & ſont en général moins coupables qu'on ne les ſuppoſe. Preſque toujours le crime, la barbarie même ſont du côté du père de l'enfant; la mère eſt foible, crédule & abuſée. Le ſéducteur ayant

obtenu ce qu'il déſiroit, ne ſouge plus à ſes promeſſes. L'Infortunée ſe voit trahîe, privée de l'amour, des ſoins & de l'appui dont elle s'étoit flattée, condamnée déſormais à lutter comme elle pourra contre la maladie, le chagrin, la pauvreté, la honte, en un mot contre un abandon qui menace ſa vie entière. Une malhonnête femme ne ſera jamais réduite à cette ſituation déplorable, parcequ'elle eſt inſenſible à l'opprobre; mais celle à qui un vif ſentiment de la honte inſpire avant tout le déſir d'être conſidérée, n'a ſouvent pas aſſez de force d'eſprit pour ſubir les horreurs que je viens de décrire, lorſqu'elle s'en trouve aſſaillie, dans ſon déſeſpoir elle termine des jours qui lui ſont devenus inſupportables. Et quel homme tant ſoit peu compâtiſſant oſera s'indigner contre ſa mémoire?

Si elle n'eut pas écouté les vœux & les

protestations perfides de notre sexe, elle auroit pu, dans l'heureux cours d'une longue vie, offrir une épouse tendre & chaste, une mère vertueuse & respectée; & probablement cette réflexion, mettant le comble à son désespoir, l'a déterminée à se jetter dans les bras de l'éternité. Ce langage sera celui de tous les bons cœurs. Ils oublieront qu'elle a été inconsidérée ou coupable; ils saigneront à la pensée des maux qu'elle a du souffrir avant de cesser d'être. Bien plus: je défie tout homme qui n'est pas endurci par l'habitude de la cruauté, toute femme honnête qui n'affecte pas plus de vertu & de chasteté que n'en eut jamais aucune de ses pareilles, de n'être pas touchés jusqu'au fond de l'ame, s'ils veulent méditer sérieusement les sensations diverses qui ont du accompagner sa dernière heure.

On objectera que son crime est plus grave, en ce qu'elle donne la morr à

ſon enfant du coup dont elle ſe détruit. Dieu nous préſerve que l'action de tuer ſoit toujours un meurtre! elle mérite uniquement ce nom, lorſqu'elle eſt exécutée de ſens froid & avec une intention coupable. Lorſqu'on y eſt pouſſé par une frénéſie qui prend ſa ſource dans le déſeſpoir, peut-elle ſembler plus condamnable aux yeux de Dieu, que ſi on la commettoit dans un accès de fievre chaude ou dans un état de démence abſolue? Elle doit en ce cas exciter la pitié dans la même proportion que l'horreur. C'eſt ſurtout à l'objet de cette lettre qu'il convient d'appliquer ce principe. Il ſuffiroit de connoître toutes les circonſtances des faits qu'on traite communément d'Infanticide, pour trembler de confondre ainſi des événemens très divers ſous une appellation qui réclame à juſte tître la ſévérité des loix.

A la vérité, c'eſt quelquefois un crime de la plus horrible eſpéce, un deſſein prémédité d'arracher la vie au plus foible & au plus abandonné des êtres, contraire, non ſeulement aux loix univerſelles de l'humanité, mais encore à cet inſtinct vif & puiſſant, que, par des vues ſages & importantes, le Créateur a mis dans le cœur de toutes les fémelles, & qui les porte à tout entreprendre pour la conſervation de leurs petits. La tournure la plus charitable qu'on pourroit donner à cette action barbare, (& Dieu veuille qu'elle ſoit le plus ſouvent appuyée par la vraiſemblance!) feroit de la regarder comme la ſuite d'une folie accidentelle.

Mais, autant que j'en puis juger, le plus grand nombre de ces prétendus meurtres eſt bien éloigné d'être réellement un meurtre. La mère ne peut ſoutenir l'idée de la honte & brû-

le conferver fa réputation. Oui. Elle eft aimable & vertueufe jufqu'à ce point. Elle ne fe fent pas affez de courage pour attendre & avouer fon infamie. A mefure qu'elle perd l'efpérance ou de s'être méprife par rapport à fa groffeffe, ou d'être affranchie de fes terreurs par un accident fubit, elle voit tous les jours s'accroitre & s'approcher le danger; elle eft de jour en jour plus troublée par l'épouvante & le défefpoir. Plufieurs fe rendroient alors coupables de fuicide, fi elles ne favoient qu'une pareille action entraineroit infailliblement une defcente de Juges, qui dévoileroit ce qu'elles ont fi fort à cœur de tenir fecrêt. Dans cette perplexité, où l'idée de mettre à mort leur enfant ne fe préfente pas même à leur imagination, elles forment divers plans afin de cacher fa naiffance: Mais de tous côtés les difficultés fe multipli-

ent. Irréſolues & flottantes, elles n'envifagent pas aſſez l'inſtant fatal & finiſſent par trop compter ſur le hazard & les événemens. Souvent elles ſont ſurpriſes plutôt qu'elles ne s'y attendoient; tous leurs plans ſont déconcertés. Le chagrin & les ſouffrances leur ôtent le jugement. Si leur affoibliſſement n'eſt pas extrême, elles prennent la fuite au fort des douleurs, accouchent d'elles mêmes en quelque lieu que leur effroi & leur confuſion les ait portées à ſe réfugier; & demeurent évanouies, hors d'état par conſéquent de veiller à ce qui ſe paſſe autour d'elles. En recouvrant leurs eſprits, elles trouvent leur enfant expiré. Doit-on s'attendre à les voir divulguer leur ſecrêt, quand cela n'eſt plus d'aucune utilité? Leurs penchants les plus honnêtes ne leur font-ils pas une loi de ſauver leur réputation? Elles ſe hâtent donc de dérober

du mieux qu'il leur eſt poſſible juſqu'aux moindres traces de l'événement, bien qu'inſtruites que ſi on vient à le découvrir, cette conduite dépoſera contre elles.

J'ai obſervé en général que plus les femmes ſe repentoient ſincérement d'avoir été foibles, plus il étoit difficile de leur en arracher l'aveu, & cela eſt naturel. Parmi une foule d'exemples que j'en pourrois citer, je ferai choix des ſuivants.

J'ai une fois diſſéqué deux filles qui, pendant leur vie, jouiſſoient d'une réputation intacte. Appellé pour les ſoigner durant leur maladie, j'avois été leur dupe à toutes les deux. L'une d'elles m'avoit cependant inſpiré quelque défiance & je m'étois efforcé d'obtenir qu'elle m'avouât ce que je ſoupçonnois. Je lui avois promis de faire tout ce qui dépendroit de moi pour la ſouſtraire aux ſuites fâcheuſes qu'elle

pouvoit craindre : Mais elle avoit opposé un silence opiniâtre à mes tentatives & à mes instances. L'une & l'autre moururent avec des tranchées affreuses, accompagnées de convulsions. Lorsqu'on vint pour emporter les corps, on trouva dans un des lits un enfant mort & qui n'étoit pas entièrement venu à terme, étendu auprès de la malheureuse mère ; l'autre offrit le même spectacle, hormis que l'enfantement étoit resté imparfait. On voit par l'a quelle patience & quel courage la crainte de la honte est capable d'inspirer. Une jeune fille enceinte, ayant caché sa grossesse, accoucha d'elle-même pendant la nuit. Elle fut soupçonnée, on fit des recherches & l'on trouva dans une boëte l'enfant enveloppé de vêtemens humides. Elle confessa l'avoir mis au monde, mais elle nia l'avoir tué, ou même en avoir eu l'intention. J'ouvris le corps de

l'enfant avec M. Pinkſtan, & les poumons ſurnagèrent, lorſque nous les mimes dans l'eau. La mère conta ainſi ſon hiſtoire. Elle ſervoit des maitres dont ſa fidelité lui avoit gagné l'affection: elle étoit ſûre en les quittant, de leur laiſſer des doutes qui les porteroient à ne rien négliger pour découvrir ſa ſituation, & cette découverte l'auroit perdue ſans retour, à ce qu'elle ſe figuroit. Dans cette angoiſſe d'eſprit, elle demeuroit irréſolue & de jour en jour plus incertaine ſur la conduite qu'elle pourroit tenir. Elle fit cependant quelques langes deſtinés à ſon enfant, (circonſtance qui plaidoit en ſa faveur) & loua dans une rue adjacente, une chambre meublée, qu'elle enjoignit aux hôtes de préparer pour recevoir à chaque moment une femme en travail. Son plan étoit d'y courir, dès qu'elle ſentiroit les premières douleurs, & de faire appel-

ler ſur le champ une Sage-femme. Elle ſeroit retournée auſſitôt après chez ſes maitres, en colorant de ſon mieux ſon abſence. Elle avoit entendu parler de femmes de Soldats qui, après avoir accouché derrière une haye, prenoient leur enfant & ſuivoient leurs maris & elle ſe croyoit capable d'en faire autant. Durant la nuit qui précéda l'enfantement, elle éprouva des tranchées; elle s'habilla, tant pour ſe maintenir chaudement, que pour ſe trouver en état de gagner ſa chambre, ſi les douleurs augmentoient. Après avoir un peu attendu, elle fut ſaiſie tout à coup d'un chagrin & d'un effroi ſi violents, qu'ils lui ôtèrent à la fois la force & le courage de deſcendre & de traverſer la rue dans l'obſcurité. En proye au déſeſpoir, elle ſe laiſſa retomber ſur ſon lit & ne fut pas longtems ſans s'évanouir. Lorſqu'elle revint à elle même, elle ſe trouva inon-

dée & vit un enfant mort couché devant elle: Sa première attention ſe tourna ſur l'enfant. S'étant aſſurée qu'il étoit véritablement mort, elle s'aſſit quelques minutes à réfléchir ſur ce qu'elle devoit faire, & le jour commençant à poindre, elle ſe leva, enferma dans ſa boëte l'enfant mort & ſes linges humides, répara le déſordre de ſa chambre & ſe remit au lit. — On fit venir l'hôteſſe de qui elle avoit loué. Cette femme qui s'étoit contentée d'une légère avance, ſans prendre d'autres informations, la reconnut dès qu'elle la vit & confirma par ſerment cette partie de ſon hiſtoire. M. Pinkſtan & moi déclarâmes qu'elle nous paroiſſoit digne de foi; & en même tems nous prouvâmes aux jurés, comme j'eſpère le prouver cy après à mes lecteurs, que la circonſtance des poumons qui avoient ſurnagé, ne prouvoit rien contre la jeune fille. Elle

fut

ſut déclarée innocente & j'eus la ſatisfaction de croire qu'elle l'étoit réellement.

En pareille occaſion nous ne ſommes que trop portés à nous laiſſer prévénir & lorſque nous voyons une intention manifeſte de cacher la naiſſance de l'enfant, nous concluons qu'il y avoit auſſi un projet formel de le détruire. Nous peſons toutes les circonſtances d'après cette ſuppoſition hazardée; s'il n'en étoit pas ainſi, diſons-nous, pourquoi la mère a-t-elle agi de telle ou telle manière? Pourquoi n'a-t-elle pas agi de telle ou telle autre? De ſemblables queſtions auroient une apparence d'équité, & l'on en tireroit des concluſions ſolides, ſi l'accuſée prenoit alors conſeil d'un eſprit calme & dégagé; mais dès qu'on réfléchit qu'il eſt violemment agité par un conflit de paſſion & de crainte, plus ſa conduite eſt dé-

raiſonnable, plus on doit la juger naturelle.

Mais voici un trait encore plus frappant. On venoit de repaver le devant d'un hôtel, ſitué dans l'une des rües les plus unies, les plus larges & les plus tranquilles de cette capitale & occupé par un Lord dont l'épouſe étoit ſur le point d'accoucher. Il prit envie à cette Dame de marcher un peu ſur ce pavé neuf, & elle ſortit accompagnée de loin par un laquais. On étoit alors en été & la ſoirée étoit des plus belles. S'étant promenée juſques vers une petite place qui termine la rüe, elle eut fantaiſie de prendre l'autre côté pour revenir chez elle. Comme elle ſe ſentoit peſante & qu'elle ne perdoit point de vüe ſon état, elle marchoit lentement & avec précaution. Lorſqu'elle eut avancé quelques pas dans l'intention de franchir le ruiſſeau, elle entendit venir au grand trot un

chariot qui faiſoit beaucoup de bruit. Il étoit encore aſſez loin pour lui donner le tems de paſſer ou de ſe retirer à ſon choix, & ſi elle avoit eu l'eſprit en repos, elle ne couroit aucun danger. Mais ſaiſie d'une terreur panique, ne ſachant ſi elle devoit traverſer ou retourner ſur ſes pas, eſſayant l'un & l'autre, elle éprouva un trouble extraordinaire & toute ſa préſence d'eſprit l'ayant abandonnée, elle ſe jetta au devant d'une roue qui ſe prit dans ſes vêtemens, la renverſa & lui paſſa ſur le corps. Cette Lady étoit jeune, opulente, adorée de ſa famille & généralement reſpectée. On ne pouvoit ſous aucun prétexte lui ſuppoſer l'intention de ſe détruire elle même, mais pour peu que ſa poſition eut favoriſé une telle conjecture, il eſt aiſé de voir que l'on ne pouvoit rien conclure à ſa charge par rapport à elle, ni par rapport à ſon enfant, de la facilité qu'elle

avoit d'échapper au péril. On frémit en fongeant que des femmes innocentes ont peut-être fouffert une mort ignominieufe fur des preuves auffi équivoques & d'après une logique auffi défectueufe.

La plupart de ces réflexions font de nature à fe préfenter d'elles-mêmes à toute perfonne exempte de prévention. C'eft pourquoi dans un pays tel que le nôtre, où, fupérieurs aux préjugés du vulgaire par une fuite de l'éducation qu'ils ont reçue, de leurs études & de leur manière de vivre, les Juges prennent pour règle de leur conduite de regarder un accufé comme innocent jufqu'à-ce que le crime foit prouvé, il y a peu de danger qu'un faux raifonnement de leur part envoye au fupplice une mère injuftement foupçonnée. Mais trop fouvent ce malheur peut réfulter de l'opinion des Médecins experts, choifis pour

décider ces fortes de queftions, d'après une fçience que les juges & jurés font fuppofés ne pas connoître à fond. Je crains, à parler en général, qu'on n'ait beaucoup trop laiffé à notre jugement fur cet article. Plufieurs d'entre nous font infiniment moins inftruits que le monde ne le croit; & quelques uns ne balancent pas à donner leur avis d'une manière tranchante, dans la féule vüe de tirer d'un éxamen qui fe fait en public, un furcroit de renom & d'autorité, lorfqu'il s'agiroit au contraire de douter, d'obferver longtems & avec le dernier fcrupule. Ambition déraifonnable autant que funefte, dans un homme qu'on fait être appellé, par fes fonctions journalières, à réfoudre prefque continuellement de ces queftions délicates auxquelles la vie de fon femblable eft attachée!

Pour qu'un expert fut capable de

porter un jugement folide, touchant la mort d'un enfant nouveau né d'après l'examen de fon corps, il faudroit qu'il eut obfervé plufieurs cadavres de ce genre, tant de ceux qui font venus au monde déja morts, que de ceux qui ont furvécu un peu de tems à leur naiffance. Il feroit à propos qu'il eût difféqué ou vu difféquer plufieurs corps dans les différens périodes de la putréfaction. L'on a fouvent pris fous mes yeux des accidents naturels & communs foit à l'intérieur, foit à l'extérieur, pour des fignes de mort violente. Je me fouviens d'un enfant dont le corps avoit fouffert une compreffion affez forte pour lui donner la forme d'une boule dans laquelle, comme dans un morceau de pâte durcie, il étoit refté des creux, partout ou la peau & la chair avoient été foulées. Les jurés étoient dans la perfuafion que cette chair n'avoit pu prendre cet-

te forme à moins qu'on ne l'eut pétrie durant la vie de l'enfant. Mes connoiſſances anatomiques me fournirent le moyen de lever leurs doutes. J'offris de plonger devant eux le cadavre dans de l'eau chaude, juſqu'à-ce que ſa chair fut devenue ſouple comme celle d'un corps mort depuis peu, & de le comprimer enſuite. *Il reſtera*, leur dis-je, *lorſqu'il ſera refroidi, dans l'état ou je l'aurai mis & vous ſerees alors témoins d'un effet tout pareil à celui-ci.* Ils voulurent bien s'en rapporter à mon avis & me diſpenſer d'une expérience dont j'étois ſur.

Souvent pour conſtater le genre de mort d'un enfant, il importe que l'on faſſe une attention ſcrupuleuſe à la force de cohéſion qui ſubſiſte entre la peau & l'épiderme, & encore plus que l'on ſoit familiariſé avec l'état du ſang extravaſé à l'extérieur & de celui qui *tranſſude* dans l'intérieur du corps,

proportion gardée avec le tems qui s'eſt écoulé depuis la mort & avec le degré de chaleur que le ſujet à conſervé.

Quand la tête ou la face d'un enfant paroit enflée, noir ou fort rouge, le vulgaire en conclut qu'il a été étranglé, parcequ'il a coutume de voir la même choſe arriver aux gens que l'on pend. Mais les perſonnes exercées dans l'art des accouchemens ſavent que rien n'eſt plus commun dans les enfantemens naturels & que l'enflure, ainſi que la couleur haute & chargée, s'évanouit peu à peu, ſi l'enfant vit quelques jours. Cela ſe remarque ſurtout quand la tête précède le corps de quelque tems, & lorſque l'enfant a le col ſerré par le cordon ombilical.

Avec encore plus d'expérience en fait d'anatomie & dans l'art des accouchemens, il y a beaucoup d'autres circonſtances dont on eſt frappé; mais de peur de donner trop d'étendue à ce

mémoire, en appuyant ſur des détails dont l'utilité n'eſt pas auſſi générale, je les paſſerai ſous ſilence pour en venir à cette importante queſtion, ſavoir, juſqu'à quel point il eſt permis de conclure de ce que les poumons d'un enfant mort ſurnagent dans l'eau, qu'il eſt né vivant & que probablement c'eſt ſa mère qui l'a tué.

En premier lieu, nous pouvons être ſurs qu'ils contiennent de l'air; ainſi nous devons chercher ſi cet air eſt engendré par la putréfaction.

Secondement, afin de nous décider ſur ce point, nous devons examiner les parties intérieures, & voir ſi elles ſont emphyſémateuſes ou ſi elles contiennent de l'air. Il nous faut encore diriger notre attention ſur les bulles d'air renfermées dans les poumons. Si l'air qu'ils contiennent vient de la reſpiration, ces bulles ſeront à peine viſibles à l'œil ſimple, mais ſi elles ſont

larges ou rangées par lignes le long des fentes qui féparent les lobes, cet air eft certainement emphyfémateux & ne peut être confondu avec celui que donne la refpiration.

Troifièmement fi l'air contenu dans les poumons eft trouvé dans les conduits naturels de l'air, & reffemble à celui que la refpiration y fait paffer, affurons nous fi cet air n'a pas été foufflé dans les poumons, après la mort de l'enfant. C'eft une chofe fi générale-ment connue qu'un enfant mort né en apparence, peut être rappellé à la vie fi l'on enfle fes poumons, que la mère elle même ou quelqu'autre perfonne peut avoir tenté cette épreuve. Il fe pourroit même qu'on l'eut fait avec l'intention déteftable de nuire à la mère.

Mais avec les difpofitions les plus fages, malgré le plus férieux examen & quoique nous ayons fu nous garantir de toutes les illufions cy deffus men-

tionnées nous demeurons toujours exposés à une erreur plus dangereuſe & plus fréquente, dont j'ai parlé plus haut. Nous penchons à conclure témérairement que l'enfant étoit né en vie & que l'aſſaſſinat eſt probable, toutes les fois que cachant ſon fruit avec ſoin, la mère a fait ſon poſſible pour qu'on ne fut pas inſtruit de ſa naiſſance. Comme cette dernière circonſtance a généralement un grand poids aux yeux des Jurés, il ſuffit de leur obſerver qu'en bonne juſtice, elle ne doit paſſer que pour un motif de ſoupçon & conſéquemment ne peut jamais ſervir de preuve déciſive.

Suppoſons un fait dont perſonne ne niera la poſſibilité. Une fille devenue enceinte, s'efforce de cacher ſa honte. Elle arrange le meilleur plan qu'elle eſt capable d'imaginer pour ſauver ſa propre vie & celle de ſon enfant & en même tems pour que rien ne tranſpire.

Mais tout à coup ſes meſures ſont renverſées, le mal la ſurprend, elle accouche d'un enfant mort. Si la loi veut qu'elle meure pour n'avoir pas rendu ſa honte publique, la loi n'exige-t-elle pas de la nature humaine au deia de ce que lui permet ſa foibleſſe? Aſſurément tout le crime de cette fille eſt d'être devenue enceinte. Or ce crime, la loi ne le punit pas; & la précaution de le cacher ne doit pas, ce ſemble, évoquer davantage le châtiment, puiſqu'elle paroit dictée par une pudeur qui n'a rien que d'honnête.

Ayant fait voir que le ſoin de dérober la connoiſſance de l'enfant donne lieu tout au plus à un ſoupçon, revenons à la plus importante de toutes les queſtions que l'on peut élever à ce ſujet.

Si, la mère ayant tenu ſon enfantement ſecrêt, il étoit clair que l'enfant eut reſpiré, pourrions-nous en inférer qu'il eſt mort de mort violente? Non

certes. Cette circonſtance eſt encore dans la claſſe de la dernière ſur laquelle je viens de m'arrêter. Afin d'en convaincre le lecteur, je crois à propos d'aſſurer les faits ſuivants, dont mon expérience m'a fait connoitre la vérité & qui feront confirmés par quiconque a beaucoup pratiqué l'art des accouchemens.

1°. Si un enfant ne reſpire qu'une fois, & meurt auſſitôt, les poumons reſteront à fleur d'eau, comme s'il eut reſpiré plus longtems & qu'on l'eut enſuite étranglé.

2°. Un enfant, pour l'ordinaire, reſpire auſſitôt que ſa bouche prend air; il s'enſuit delà qu'il peut mourir avant que ſon corps ait paru, ſurtout lorſqu'il y a un intervalle de tems conſidérable, entre ce que nous pouvons appeller la naiſſance de ſa tête & celle de ſon corps. Et ſi la choſe arrive quand la mère eſt environnée de ſe-

cours de toute eſpèce, à plus forte raiſon eſt il vraiſemblable qu'elle peut avoir lieu, lorſque celle-ci eſt réduite à accoucher d'elle-même.

3°. Nous voyons fréquemment des enfans nouveaux nés, qui, ſoit par les vices de leur conſtitution, ſoit par la nature de l'accouchement, n'ont qu'une vie précaire, & après avoir reſpiré quelques minutes ou quelques heures, ceſſent de vivre en dépit de tous nos ſoins. Et pourquoi ce malheur n'arriveroit-il pas à une femme qui accouche ſeule?

4°. Quelquefois un enfant nait ſi foible, que s'il eſt abandonné à lui même, il eſt probable qu'il ne tardera pas à mourir. Cependant il pourroit être rendu à la vie, ſi l'on avoit la précaution de ſouffler dans ſes poumons, de lui appliquer des linges chauds, de lui préſenter de l'Alkali volatil, de le frotter &c.; mais dans l'occaſion dont

il s'agit, de qui attendre ces précau-cautions?

5°. Lorſqu'une femme accouche d'elle-même, un enfant bien conſtitué peut naitre plein de vie & mourir en peu de minutes, faute de reſpirer, ſoit parcequ'il demeurera couché ſur la face dans l'arrière-faix ou parmi des linges mouillés, ſoit parceque des vêtemens humides tomberont ſur lui & intercepteront le paſſage à l'air, ou même parceque ſa reſpiration les attirera vers ſa bouche & ſes narines. Une malheureuſe fille, ſeule, l'eſprit troublé, le corps épuiſé, n'aura ni aſſez de force, ni aſſez de réflexion pour voler tout de ſuite au ſecors de ſon enfant. Encore un ſeul éxemple & je finis.

Une Lady demeurant dans un quartier éloigné du centre de la ville, fut ſurpriſe durant la nuit par les douleurs de l'enfantement. L'on accourut auſſitôt me chercher. Mais, avant que je

ſuſſe arrivé, l'enfant vint au monde. Il cria dès qu'il fut né, la mère le ſentit remuer fortement. Comme elle s'attendoit à chaque moment à me voir paroitre, craignant d'ailleurs, ſi des mains inexpérimentées vouloient remplir auprès d'elle l'office de Sage-femme, qu'il n'en réſultât quelque dommage pour l'enfant, elle ne voulut pas ſouffrir que ſa garde y touchât le moins du monde & ſe maintint dans une attitude extrêmement fatiguante, pour ne pas le bleſſer ou l'étouffer. Je le trouvai couché ſur la face dans un amas de ſang & ſi bien mort, que tous mes efforts pour le remener furent inutiles.

Ces faits méritent qu'on y ait ſérieuſement égard. Quant à moi, perſuadé que s'ils étoient univerſellement connus, ils pourroient ſervir à la juſtification de quelques femmes moins coupables que malheureuſes, j'ai regardé leur publication comme un devoir indiſpenſable.

